

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Identifiant de produit utilisé sur l'étiquette:

Nom du produit: **ALPHACOAT 1700**
N° de stock: 100065

Autres moyens d'identification:

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation:

Adresse et téléphone du fabricant du produit chimique:

Nom du fabricant: ITW Performance Polymers
Adresse: 11701 56th Court N
Clearwater, Florida 33760
USA
Téléphone pour informations générales: 513-489-7600

Téléphone pour urgences:

Téléphone pour urgences: (800) 424-9300
CHEMTREC: For emergencies in the US, call CHEMTREC: 800-424-9300

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUE(S)

Classification de substance chimique selon la réglementation CFR 1910.1200, alinéas (d)(f):

Pictogrammes GHS:



Mot de mise en garde:

DANGER

Classe GHS:

Liquide inflammable. Catégorie 2..
Dommages graves aux yeux. Catégorie 1..
Toxicité spécifique sur les organes cibles, exposition répétée. Catégorie 1..
Cancérogénicité. Catégorie 1B.
Reprotoxicité. Catégorie 2..
Irritation cutanée. Catégorie 2..
Sensibilisation cutanée. Catégorie 1..
Toxicité spécifique sur les organes cibles, exposition unique. Catégorie 3.

Mention de danger:

H225 - Liquide et vapeur hautement inflammables
H318 - Provoque des dommages oculaires graves
H372 - Une exposition prolongée ou répétée peut causer des lésions aux organes
H350 - Peut causer le cancer.
H361 - Produit suspect de nuire à la fertilité et d'avoir des effets nocifs sur les fœtus
H315 - Provoque des irritations cutanées
H317 - Peut causer une réaction cutanée allergique
H336 - Peut provoquer une somnolence ou des vertiges.

Conseils de prudence:

P201 - Demander des instructions spéciales avant d'utiliser ce produit.
 P202 - Ne pas manipuler ce produit avant de lire et comprendre tous les avis de sécurité.
 P210 - Conserver à l'abri de la chaleur, des sources d'étincelles, des flammes vives et des surfaces chaudes. — Interdit de fumer.
 P233 - Garder les récipients hermétiquement fermés.
 P240 - Relier à la terre les conteneurs et l'équipement de réception.
 P241 - Utiliser des équipements d'alimentation électrique, de ventilation et d'éclairage à l'épreuve des explosions.
 P242 - Utiliser uniquement des outils ne produisant pas d'étincelle
 P243 - Prendre des précautions pour éviter les décharges électrostatiques.
 P260 - Ne jamais inhaler les vapeurs, les gouttelettes en suspension, les émanations gazeuses, les particules en aérosol et les poussières de ce produit.
 P261 - Éviter d'inhaler les vapeurs, les gouttelettes en suspension, les émanations gazeuses, les particules en aérosol et les poussières de ce produit.
 P264 - Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé le produit.
 P270 - Ne jamais manger, boire ou fumer durant l'utilisation de ce produit.
 P271 - Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré.
 P272 - Les vêtements de travail souillés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
 P280 - Porter des vêtements protecteurs appropriés, avec des gants et une protection pour les yeux et le visage.
 P302+P352 - EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : Laver avec beaucoup d'eau.
 P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau (douche).
 P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : Conduire la victime à l'air frais et l'installer dans une position de repos confortable.
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT OCULAIRE : Rincer délicatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si la personne porte des verres de contact, les enlever si ce n'est pas difficile, puis continuer à rincer.
 P308+P313 - Si une personne est exposée ou inquiète: consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
 P310 - Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
 P312 - Si la victime se sent mal, appeler un médecin ou un centre antipoison.
 P314 - En cas de malaise, consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
 P321 - P332+P313 - Si une irritation cutanée se développe : consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
 P333+P313 - Si une irritation cutanée ou des rougeurs se développent: consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
 P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
 P370+P378 - En cas d'incendie : Si l'incendie est petit, utiliser un extincteur au dioxyde de carbone ou à poudre chimique sèche. Si l'incendie est important, utiliser de l'eau.
 P403+P233 - Conserver dans un endroit bien aéré. Garder le récipient bien fermé.
 P403+P235 - Conserver dans un endroit bien aéré. Garder au frais.
 P405 - Ranger dans un lieu fermé à clé.
 P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations municipales, provinciales et fédérales.

Dangers sans autre classification mais ayant été identifiés durant le processus de classification:**Voie d'exposition:** Yeux. Peau. Inhalation. Ingestion.**Effets potentiels sur la santé:**

Yeux: Peut causer une irritation modérée, une sensation de brûlure, un larmoiement, des rougeurs et une enflure.

Peau: Peut causer une irritation cutanée sous forme de démangeaisons, rougeurs, éruptions, urticaire, brûlures et enflure. Prolonged or repeated contact may dry the skin. Symptoms may include redness, burning, drying and cracking of skin, and skin burns.

Inhalation: Produit irritant les voies respiratoires. Une concentration élevée de ce produit peut causer des étourdissements, des maux de tête et des effets anesthésiants.

Ingestion: Cause une irritation, une sensation de brûlure dans la bouche, dans la gorge et dans les voies gastro-intestinales, ainsi que des douleurs abdominales. Le produit peut entrer dans les poumons (aspiration) lorsqu'il est avalé ou vomi. Une ingestion peut causer un fort gonflement, des lésions graves aux tissus délicats et un danger de perforation. L'aspiration de ce produit dans les poumons peuvent causer une pneumonie chimique potentiellement mortelle.

Effets chroniques sur la santé: Excessive overexposure to styrene has been found to cause central nervous system effects, effects on hearing, mild effects on color vision and respiratory tract damage. Prolonged and repeated occupational overexposure to solvents have been associated with permanent blood, bone marrow, brain and nervous system damage according to published reports. Intentional misuse by deliberately concentrating and inhaling the contents may be harmful or fatal.

Signes/symptômes: Toute surexposition risque d'entraîner maux de tête, étourdissements, nausées et vomissements.**Organes cibles:** Yeux. Peau. Appareil respiratoire. Appareil digestif. Système nerveux central.**Aggravation des conditions préexistantes:** Styrene overexposure may aggravate pre-existing disorders of the central nervous system, hearing, vision, and respiratory system.**Acetone**

Effets potentiels sur la santé: Peut avoir des effets sur le système nerveux central, notamment des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la confusion et des difficultés à respirer. Prolonged or excessive exposure to acetone may cause liver and kidney toxicity and reproductive effects.

SECTION 3 : COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**Mélanges:**

| Nom Chimique | CAS# | Pourcentage de l'ingrédient | EC Num. |
|---------------------|------------|-----------------------------|---------|
| Cobalt neodecanoate | 27253-31-2 | 0.1 - 1.0 par poids | |

| | | |
|---|------------------|---------------------|
| Bisphenol A / Epichlorohydrin epoxy resin | 25068-38-6 | 0.1 - 1.0 par poids |
| Polyester Resin | Aucunes Données. | 20 - 30 par poids |
| Styrene | 100-42-5 | 10 - 20 par poids |
| Limestone | 1317-65-3 | 10 - 20 par poids |
| Talc | 14807-96-6 | 10 - 20 par poids |
| Acetone | 67-64-1 | 1 - 10 par poids |
| Magnesite | 546-93-0 | 1 - 10 par poids |
| Sodium silicate | 1344-09-8 | 1 - 10 par poids |
| Ethyl acetate | 141-78-6 | 1 - 10 par poids |
| Acrylic Polymer | Aucunes Données. | 1 - 10 par poids |
| Titanium dioxide | 13463-67-7 | 0.1 - 1.0 par poids |

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS:

Description des mesures nécessaires:

| | |
|--------------------------|--|
| Contact oculaire: | Rincer immédiatement les yeux sous un jet d'eau abondant pendant au moins 15 à 20 minutes. Séparer les paupières avec les doigts pour garantir un bon rinçage des yeux. Si la personne porte des verres de contact, les enlever si ce n'est pas difficile. Get medical attention. |
| Contact cutané: | Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau savonneuse pendant 15 à 20 minutes, tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Contacter un médecin si l'irritation se développe ou persiste. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. |
| Inhalation: | En cas d'inhalation, faire sortir la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, lui administrer une respiration artificielle ou de l'oxygène par un personnel qualifié. Contacter immédiatement un médecin. |
| Ingestion: | En cas d'ingestion, NE PAS provoquer de vomissements. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne qui aurait perdu connaissance. |

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Agents extincteurs appropriés et non appropriés:

| | |
|--|--|
| Agent extincteur approprié: | Extincteur chimique sec, mousse et dioxyde de carbone. |
| Agent extincteur non approprié: | Indéterminée. |

Dangers spécifiques des produits chimiques:

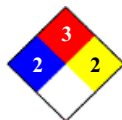
| | |
|---|---|
| Sous-produits de combustion dangereux: | May form toxic and corrosive gases including carbon dioxide, carbon monoxide, styrene oxide, aniline, nitrogen oxides, hydrogen cyanide, and various hydrocarbons. |
| Risques d'incendie peu communs: | Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le sol ou se déplacer par ventilation vers des endroits à distance du point de manipulation ou d'émission du matériau. |

Équipements de protection recommandés et consignes de sécurité spéciales à l'intention des pompiers:

| | |
|---|--|
| Équipement protecteur: | De même que dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome par pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet. |
| Instructions de lutte contre les incendies : | Évacuer toutes les personnes non protégées. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients exposés au feu et réduire les risques de rupture. Ne pas entrer dans un espace clos où fait rage un incendie sans porter une combinaison protectrice complète. Si possible, tenter de contrôler l'incendie avec de l'eau. |

Cotes NFPA:

| | |
|----------------------------|---|
| Santé selon NFPA: | 2 |
| Inflammabilité selon NFPA: | 3 |
| Réactivité selon NFPA: | 2 |



SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Précautions personnelles: Évacuer le secteur, puis empêcher les personnes non essentielles et non protégées d'entrer dans la zone contaminée. Utiliser un équipement de protection individuel tel qu'il l'est indiqué en section 8.

Précautions environnementales:

Précautions environnementales: Éviter toute décharge dans les égouts pluviaux, les fossés et les voies d'eau.

Méthodes et matériaux d'endiguement et de nettoyage:

Méthodes d'endiguement: Contenir le déversement avec un matériau absorbant inerte comme de la terre ou du sable. Empêcher que le matériau ne se répande en le couvrant, en établissant un barrage ou par quelque autre moyen. Fournir une aération. Éliminer toutes les sources d'allumage, incluant celles situées au-delà de la zone immédiate du déversement, si l'opération peut être réalisée sans danger.

Méthodes de nettoyage: Nettoyer immédiatement tout déversement en respectant les précautions listées dans la section concernant l'équipement de protection. Collecter tout déversement à l'aide d'un outil anti-étincelles. Placer dans un récipient approprié pour évacuation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Après l'enlèvement des matières déversées, enlever les derniers résidus avec de l'eau et du savon.

Référence aux autres sections:

Autres précautions: Inflammable, éliminer les sources d'allumage. Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Les vapeurs peuvent s'écouler le long des surfaces vers une source d'inflammation distante et provoquer un retour de flammes. Ventiler le secteur.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions de manutention sécuritaire:

Manutention: Utiliser avec une aération adéquate. Éviter de respirer les vapeurs et les gouttelettes en suspension du produit. Le matériau accumulera des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'inflammation). Appliquer les procédures appropriées de mise à la terre. Ne pas réutiliser les récipients sans avoir effectué de nettoyage ou de reconditionnement approprié.

Habitudes d'hygiène: Bien se laver après toute manipulation.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Procédures pour manipulations spéciales: Du liquide ou des résidus de vapeur dangereux risquent de rester dans le récipient vide. Ne pas réutiliser, chauffer, brûler, pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler, exposer aux étincelles, aux flammes ou aux sources d'inflammation de récipients vides sans un nettoyage et une remise en état commerciaux appropriés.

Conditions d'entreposage sécuritaire et précautions d'incompatibilité:

Entreposage: Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré, à bonne distance des sources de chaleur, des matériaux combustibles, de la lumière directe du soleil et des substances incompatibles. Garder le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations. Conserver hors de la portée des enfants. For maximum product quality, avoid prolonged storage at temperatures above 75°F (25°C).

Usages finaux spécifiques:

Habitudes de travail: Close container after each use. Ne jamais manger, boire ou fumer durant l'utilisation de ce produit.

SECTION 8: PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION

DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS:

Styrene :

Directives ACGIH: TLV-STEL: 40 ppm
TLV-TWA: 20 ppm

Directives OSHA: PEL-TWA: 100 ppm
PEL-Ceiling/Peak: 200 ppm
PEL-Ceiling/Peak: 600 ppm Peak

Talc :

Directives ACGIH: TLV-TWA: 1 mg/m³ Fraction respirable (R)

Directives OSHA: PEL-TWA: 20 mppcf

Acetone :

Directives ACGIH: TLV-STEL: 500 ppm
TLV-TWA: 250 ppm

Directives OSHA: PEL-TWA: 1000 ppm

Magnésite :

Directives OSHA: PEL-TWA: 15 mg/m³ Particules/poussières totales (T)
PEL-TWA: 5 mg/m³ Fraction respirable (R)

Titanium dioxide :

Directives ACGIH: TLV-TWA: 10 mg/m³

Contrôles appropriés de sécurité intégrée:

Mesures d'ingénierie: Use appropriate engineering control such as process enclosures, explosion-proof local exhaust ventilation, or other engineering controls to control airborne levels below recommended exposure limits.
Lorsqu'un tel système n'est pas disponible, porter des équipements appropriés et efficaces de protection individuelle respectant les normes de l'OSHA ou de toute autre autorité compétente. Consulter les procédures locales de sélection, de formation professionnelle, d'inspection et d'entretien s'appliquant aux équipements de protection personnelle.

Mesures de protection individuelle:

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes anti-éclaboussures tel qu'il l'est décrit dans 29 CFR 1910.133, réglementation sur la protection des yeux et du visage OSHA ou la norme européenne EN 166.

Description de la protection cutanée: Porter des gants de protection et tout autre vêtement protecteur approprié afin d'éviter les contacts cutanés. Consulter les données de perméabilité fournies par le fabricant des équipements protecteurs.

Protection des voies respiratoires: Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques peut être admissible dans certaines circonstances lorsque les concentrations aérogènes sont censées dépasser les limites d'exposition. La protection conférée par un appareil respiratoire purificateur d'air est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à pression positive en cas de risque de dégagement non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où un appareil respiratoire purificateur d'air est susceptible de ne pas offrir une protection suffisante.

Autre équipement de protection: Les installations qui stockent ou utilisent cette substance doivent avoir un poste de sécurité avec douche oculaire et douche déluje.

Other Precautions for Use: If product is to be sanded, the OSHA PEL/TLV of 10 mg/m³ for nuisance dust should be observed.

SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES:

| | |
|--|---|
| État physique: | Liquide. |
| Couleur: | blanc cassé |
| Odeur: | Odeur aromatique, semblable au styrène. |
| Point d'ébullition: | 133 - 293 °F (56 - 145°C) |
| Point de fusion: | -23.1 °F (-30.6°C) |
| Densité: | 1.05-1.11 g/cc |
| Solubilité: | Insoluble dans l'eau. |
| Densité de vapeur: | >1 (air = 1) |
| Pression de vapeur: | 180 mmHg @20°C |
| Point D'Évaporation: | Plus lent que l'éther. |
| pH: | Indéterminée. |
| Coefficient de distribution de l'eau/de l'huile: | Indéterminée. |
| Point d'éclair: | 1.4 °F (-17 °C) |
| Limite inférieure d'inflammabilité/explosion: | 1.1%par volume |
| Limite supérieure d'inflammabilité/explosion: | 12.8%par volume |
| Température d'auto-inflammation: | 800 °F (427 °C) |
| Teneur en COV: | 0.39 lbs/gal or 47 g/L |

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique:

Stabilité chimique: Stable under normal handling conditions.

Possibilité de réactions dangereuses:

Polymérisation dangereuse: Product may undergo hazardous polymerization if exposed to extreme heat.

Conditions à éviter:

Conditions à éviter: Chaleur extrême, étincelles et flammes vives. Matériaux incompatibles, oxydants et conditions favorisant une oxydation.

Matériaux incompatibles:

Matériaux incompatibles: Avoid contact in uncontrolled conditions with: peroxides, strong acids, strong oxidizing agents, halogens and strong bases.

Produits de décomposition dangereux:

Produits de décomposition spéciaux: May form toxic and corrosive gases including carbon dioxide, carbon monoxide, styrene oxide, aniline, nitrogen oxides, hydrogen cyanide, and various hydrocarbons.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES:

Styrene :

Yeux: Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 100 mg [Grave]
Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 100 mg/24H [Modéré(e)] (RTECS)

Inhalation: Inhalation - Rat CL50 - Concentration létale, 50 % de mortalité : 11800 mg/m³/4H [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Inhalation - Rat CL50 - Concentration létale, 50 % de mortalité : 2770 ppm/4H [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

| | |
|---------------------------|--|
| Ingestion: | Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 2650 mg/kg [Comportement- Somnolence (activité généralement réduite)Foie-Autres changements] Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 5000 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS) |
| Cancérogénicité: | Styrene is listed as "reasonably anticipated to be a human carcinogen" in the U.S. Dept. of Health and Human Services National Toxicology Program's 12th report on carcinogens. The International Agency for Research on Cancer (IARC) has classified styrene as a group 2B carcinogen (possibly carcinogenic to humans). This classification is not based on evidence that styrene may be carcinogenic, but rather on a revised definition for Group 2B, and consideration of new data on styrene oxide(Group 2A). This material may contain trace amounts of chemicals considered to be carcinogenic by OSHA, (Benzene, IARC-Group 1 and 1,3-Butadiene, IARC-Group2A). |
| Acetone : | |
| Yeux: | Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 20 mg/24H [Modéré(e)] Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 10 uL [Légère] Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 20 mg [Grave] (RTECS) |
| Inhalation: | Inhalation - Rat CL50 - Concentration létale, 50 % de mortalité : 50100 mg/m3/8H [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] Inhalation - Rat CL50 - Concentration létale, 50 % de mortalité : 50100 mg/m3 [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS) |
| Ingestion: | Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 5800 mg/kg [Comportement-Altération de la durée de sommeil (y compris variation du réflexe de redressement)Comportement-Tremblement] Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 5800 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS) |
| Magnesite : | |
| Ingestion: | Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 8000 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS) |
| Sodium silicate : | |
| Yeux: | Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 10 mg/24H [Grave] (RTECS) |
| Peau: | Administration sur la peau - Lapin DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : >4640 mg/kg [Comportement- Somnolence (activité généralement réduite)Poumons, thorax et respiration-Dyspnée] (RTECS) |
| Ingestion: | Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 1960 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS) |
| Titanium dioxide : | |
| Cancérogénicité: | IARC : Groupe 2B : potentiel cancérigène pour les êtres humains. |

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour l'environnement:

| | |
|---|---|
| Écotoxicité: | Styrene is toxic to aquatic organisms and should not be released to sewage, draining systems or any body of water exceeding concentrations of approved limits under applicable regulations and permits. |
| Évolution dans l'environnement : | Aucune information environnementale n'a été découverte pour ce produit. |

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Description des résidus:

| | |
|--|--|
| Élimination des déchets: | Consultez avec les directives des USA EPA énumérées dans la partie 261,3 de 40 CFR pour les classifications de la perte dangereuse avant la disposition. En outre, consultez avec votre état et conditions de rebut locales ou directives, si c'est approprié, d'assurer la conformité. Chargez-vous de la disposition dans l'accord à l'Epa et/ou l'état et les directives locales. |
| Numéro RCRA: | D001 |
| L'Information Importante de Disposition | DANGER ! Les chiffons, la paille de fer, et les déchets imbibés de ce produit risquent de prendre feu spontanément s'ils sont mal entreposés. Pour éviter toute combustion spontanée, placer, immédiatement après leur utilisation, chiffons, la paille de fer et les déchets dans un récipient étanche rempli d'eau. |

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|--------------------------------|-------------------------|
| Nom d'expédition DOT: | Refer to Bill of Lading |
| Numéro ONU DOT: | Refer to Bill of Lading |
| Nom d'expédition IATA: | Refer to Bill of Lading |
| Numéro ONU IATA: | Refer to Bill of Lading |
| Numéro ONU IMDG : | Refer to Bill of Lading |
| Nom d'expédition IMDG : | Refer to Bill of Lading |

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementations de sécurité, santé et environnement concernant spécifiquement le produit:

Styrene :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré
 Section 313: EPCRA - 40 CFR Part 372 - (SARA Titre III) Section 313 Produit chimique réglementé.
 Canada DSL : Énuméré

Limestone :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré
 Canada DSL : Énuméré

Talc :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré
 Canada DSL : Énuméré

Acetone :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré
 Canada DSL : Énuméré

Magnesite :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré
 Canada DSL : Énuméré

Sodium silicate :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré
 Canada DSL : Énuméré

Titanium dioxide :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré
 Canada DSL : Énuméré

Réglementations canadiennes. WHMIS Catégorie de danger (es): B2; D2B; D2A

Pictogrammes SIMDUT:



SECTION 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Cotes SIMDUT:

Danger pour la santé selon HMIS: 2*
 Danger d'incendie HMIS: 3
 Réactivité selon HMIS: 2
 Protection personnelle selon HMIS: X

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Danger pour la santé selon | 2* |
| Danger d'incendie | 3 |
| Réactivité | 2 |
| Protection personnelle | X |

* Effets chroniques sur la santé

Fiche signalétique créée le: Janvier 20, 2014
 Fiche signalétique révisée le: Septembre 10, 2015
 Notes de révision de la fiche signalétique: "GHS Update"
 Auteur du SDS: Actio Corporation
 HMIS * *Chronic Health Effects

Copyright© 1996-2018 Enviance. Tous droits réservés.